

COBR*i*EUX

Novembre 2020

DECHETERIES

Communication de la CCPC : Nos 3 déchèteries de Genech, Orchies et Thumeries restent ouvertes aux jours et horaires habituels (*).

Néanmoins, nous tenons à rappeler que les déchets apportés en déchèterie sont des matériaux non évolutifs. Ils peuvent donc être stockés chez vous en attendant que la situation sanitaire s'améliore. En cette période de confinement, il est demandé à chacun de limiter ses déplacements.

Pour vous rendre en déchèterie, le motif de déplacement semble celui correspondant à « convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».

Nous demandons à chacun d'être vigilant et de respecter scrupuleusement les gestes barrières en déchèteries (port du masque obligatoire, ...).

⚠️(*)Attention, si de nouvelles directives nationales ou préfectorales devaient être mises en place au sujet de l'accès des déchèteries, les conditions d'accès pourront être modifiées.

MAIRIE



Pendant la période de confinement la mairie reste ouverte au public aux horaires habituels.

Néanmoins afin de limiter les déplacements, Il vous est demandé de favoriser les contacts téléphoniques ou les mails.

pour rappel téléphone 03.20.84.56.90 - mail mairie.cobrieux@orange.fr

11 NOVEMBRE

Une cérémonie aura lieu pour le 11 novembre. Cependant, compte tenu du contexte sanitaire qui interdit les rassemblements de plus de six personnes, celle-ci se déroulera de la façon la plus intime, avec l'unique présence d'un nombre très restreint d'élus.















CONSEIL MUNICIPAL

La séance du conseil municipal, initialement prévue le 10 novembre, est reportée à une date non encore définie.

INFORMATIONS COVID



Confinement : mesures sanitaires mises en place

	<ul style="list-style-type: none">• Interdiction de se déplacer, sauf motif valable (aller travailler, RDV médicaux, faire ses courses, motif familial impérieux, déposer et rechercher les enfants scolarisés...)• Les documents sont disponibles sur le site www.interieur.gouv.fr			
	<ul style="list-style-type: none">• Ouverture des frontières avec l'Union Européenne• Fermeture des frontières extérieures sauf exception• Possibilité pour les Français à l'étranger de regagner le territoire national			
	<ul style="list-style-type: none">• Ouverture des crèches, des établissements scolaires et secondaires et des services périscolaires avec un protocole sanitaire renforcé• Port du masque pour les élèves à partir de 6 ans• Cours assurés à distance pour les universités et les établissements supérieurs			
 Fermeture des commerces non essentiels (bars, restaurants, vêtements,...)	 Fermeture des ERP non essentiels (espaces culturels, salles d'exposition...)	 Fermeture des établissements sportifs couverts et de plein air (sauf activités sportives professionnelles)	 Interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique	 Maintien de l'activité pour le BTP, les usines, les exploitations agricoles et la pêche
 Obligation du télétravail à 100 %, partout où il est possible	 Ouverture des bureaux de poste et des guichets des services publics	 Autorisation des visites en EHPAD et en maison de retraite	 Ouverture des parcs et des jardins	Ouverture des lieux de culte : - funérailles (30 pers max) - mariages (6 pers max) Ouverture des cimetières